



Formulaire d'adhésion club -18 ans saison 2025 (BB-EA-PO-BE-MI-CA)

Nom : Prénom : Catégorie :

Licence : Date de naissance : Sexe :

Type de Licence choisie : ☐ Athlé Découverte ☐ Athlé Compétition

Rue :

Code Postal : Ville :

☎ Fixe : ☎ Portable :

Mail (Ecrire lisiblement. Attention aux points et tirets) :

Personne(s) à prévenir en cas d'urgence :	Nom :	Prénom :	☎ :
	Nom :	Prénom :	☎ :

Certificat médical et Questionnaire de santé : (Articles D.232-1-4-1 du Code du Sport)

Rappel : Depuis septembre 2023, vous n'êtes plus obligé de fournir un certificat médical. Cependant les athlètes pour lesquels le Parcours de Prévention Santé (PPS) ou le questionnaire de santé a conclu à la nécessité de fournir un certificat médical devront impérativement le joindre à l'inscription. **Remplissez et cochez les cases correspondantes à votre situation :**

☐ POUR LES NOUVEAUX LICENCIÉS MINEURS

Dès réception de votre dossier complet avec votre paiement, le club saisira votre licence sur le Système d'Information de la FFA et un mail vous sera envoyé avec un « **identifiant** » et un « **mot de passe** » qui vous permettront d'accéder à votre espace licencié. Vous devrez alors vous y connecter pour compléter les informations (5 étapes à suivre). Une fois cette étape réalisée, le club pourra valider votre licence. Celle-ci vous sera alors envoyée dans un mail de confirmation par la FFA.

☐ POUR LES RENOUVELLEMENTS DE LICENCE

Pour vous réinscrire, il est nécessaire de vous connecter dans un premier temps sur votre espace licencié sur www.athle.fr/acteur avec votre « **numéro de licence** » et « **votre mot de passe** ». Si vous avez oublié le mot de passe, vous pouvez le réinitialiser.

Une fois connecté sur votre espace, vous demandez à renouveler votre licence, vous vérifiez vos coordonnées puis vous complétez le PPS (Parcours de Prévention Santé). A la réception de votre dossier complet avec votre paiement, vous recevrez un mail de confirmation de la FFA.

Selon votre situation : ☐ PPS effectué le : ou ☐ Date du certificat médical

Assurances : (articles L.321-1, L.31-4, L.321-5, L.321-6 du Code du sport)

La Fédération Française d'Athlétisme propose, par l'intermédiaire de la MAIF, une assurance aux licenciés.

Cette assurance Individuelle Accident de base et Assistance, couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique de l'Athlétisme, au prix de : 0,7€ TTC. Celle-ci est incluse automatiquement dans le coût de la licence. Le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci-dessus et des garanties optionnelles proposées (option 1 et 2) complémentaires (consultables entre autres sur le site www.athle.fr rubrique Assurance).

Loi informatique et libertés : (loi du 6 janvier 1978)

Le soussigné est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par le club ainsi que la FFA. Ces données seront stockées sur le SI-FFA et pourront être publiées sur le site internet de la FFA (fiche athlète). Le soussigné est informé de son droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant, ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. A cet effet, il suffit d'adresser un mail à dpo@athle.fr. Par ailleurs, ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

Si vous ne le souhaitez pas, cocher la case ci-contre ☐ L'absence de réponse vaut acceptation.

Droit à l'image :

Le soussigné autorise le club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour toute la France.

Si vous ne le souhaitez pas, cocher la case ci-contre ☐ L'absence de réponse vaut acceptation.



Vaccination : (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

Vaccinations obligatoires	Oui	Non	Dates des derniers rappels	Vaccins recommandés	Dates
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

Si le mineur n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication.

Renseignements concernant le mineur :

Nom du médecin traitant :		Téléphone :	
Poids : kg	Taille : cm	(informations nécessaire en cas d'urgence)	
Suit-il un traitement médical actuellement ? Oui ☐ Non ☐			
Lequel ?			
Allergie ou contre-indication médicale :			
<u>Si oui, joindre un certificat médical précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et conduite à tenir.</u>			
Le mineur présente-t-il un problème de santé ? Si oui, précisez :			

Autorisation Parentale (Adhérent mineur) :

Je soussigné(e), M. ou Mme

Parents ou représentant légal de l'enfant : Nom : Prénom :

▪ Autorise mon enfant à pratiquer l'athlétisme au sein de l'Olympique Athlétisme Hazebrouck et à participer aux compétitions et toutes les activités proposées par le club.

▪ **Transport** : Autorise en mon absence les dirigeants / toute autre personne désigné par eux, à transporter mon enfant en car / voiture particulière lors des déplacements / entraînements ou compétitions.

▪ **Intervention médicale ou chirurgicale** : Autorise en mon absence et en cas d'urgence les entraîneurs / responsables à faire pratiquer toute intervention médicale ou chirurgicale qui s'avérerait nécessaire.

▪ **Prélèvement sanguin pour les athlètes mineurs** : (article R.232-45 du Code du sport)

Dans le cadre de la lutte contre le dopage, autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement sanguin.

▪ Les parents doivent accompagner leurs enfants sur les lieux d'entraînements (complexes sportifs) et s'assurer de la présence d'un responsable du club. En cas d'absence de ces derniers et jusqu'à l'arrivée, les parents doivent assurer la surveillance de leurs enfants.

▪ La prise en charge du club de l'Olympique Athlétisme Hazebrouck s'arrête à partir du moment où l'entraînement est fini et que les enfants sont sortis de l'enceinte du complexe. Le club de l'Olympique Athlétisme Hazebrouck décline toute responsabilité pour les accidents pouvant survenir avant et après leur prise en charge définie ci-dessus.

Je soussigné(e), responsable légal du mineur, déclare exact les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire.

Date :

Signature : (des parents ou du représentant légal pour le licencié mineur)